



Xxxxxx avis de depot d'injonction de payer

Par **guillaine**, le **20/06/2018** à **08:32**

Bonjour,

J'ai résilié mon contrat août 2017 avec xxxxxx 5 mois après mon inscription....délai largement dépassé. Dernièrement, j'ai reçu 1 avis de dépôt d'injonction de payer de 1.312 £. Je suis allé voir 1 huissier qui m'a fait comprendre qu'il était préférable que je paye.

Merci à vous de me répondre si vous vous trouvez dans la même situation. Comment s'entraider pour faire comprendre à tous ces gens qui nous harcèlent que l'école est 1 véritable arnaque ?

Merci.

Par **Lag0**, le **20/06/2018** à **09:26**

Bonjour,

Vous avez dépassé les 3 mois durant lesquels il était possible de résilier (avec frais). Il est donc normal que l'organisme vous demande le paiement de la formation. Ce n'est pas une arnaque...

Par **Tisuisse**, le **20/06/2018** à **14:51**

Bonjour,

Si votre paiement est en Livres Sterling c'est que votre école est au Royaume Unis donc votre contrat ne relève pas du droit français.